

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CL27

présenté par
Mme Regol, M. Amirshahi, M. Iordanoff, Mme Balage El Mariky et M. Duplessy

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	75 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	75 000 000	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, sont amenés à intervenir sur des situations extrêmement difficiles, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé mentale, comme l'illustre le témoignage de l'ancien sapeur-pompier professionnel Matthieu Josse dans son livre Sauver sans périr : la face cachée des pompiers.

Afin de renforcer l'accompagnement dont ils bénéficient, les écologistes proposent de mettre en place le remboursement intégral des séances d'accompagnement psychologique réalisées à leur

bénéfice par un psychologue dans le cadre d'un exercice libéral ou d'un exercice en centre de santé ou maison de santé.

Pour ce faire, il est proposé un transfert de crédits de l'action 04 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" du programme "Police nationale" vers l'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" du programme "Sécurité civile" à hauteur de 75 millions.

Nous demandons par ailleurs au Gouvernement de lever le gage.